

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 18/11/2014</p> <p>Date de publication : 01/12/2014</p>	<p>SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, président</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Jean-François VATRÉ, Mme Séverine LACOSTE (jusqu'à la 6^{ème} question), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Antoine GRAU, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; M. Guy DENIER, M. David BAUDON, M. Yann HÉLARY (jusqu'à la 9^{ème} question), M. Dominique GENSAC, Christian GRIMPRET (jusqu'à la 13^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX autres membres du bureau communautaire</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET (jusqu'à la question 9^{ème} question), Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, M. Frédéric CHEKROUN, M. Vincent COPPOLANI, Mme Mireille CURUTCHET, Mme Nadège DÉsir, Mme Sylvie DUBOIS, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Agnès FRIEDMANN, Mme Patricia FRIOU (jusqu'à la 11^{ème} question), Mme Sophorn GARGOULLAUD (jusqu'à la 11^{ème} question), M. Didier GESLIN, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 9^{ème} question), Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ, M. Patrice JOUBERT, M. Jonathan KUHN (jusqu'à la 13^{ème} question), Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET (jusqu'à la 9^{ème} question), Mme Catherine LÉONIDAS, M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE, M. Eric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU (à partir de la 7^{ème} question), M. Jean-Philippe PLEZ, Mme Martine RICHARD, M. Didier ROBLIN, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Salomé RUEL, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE, M. Stéphane VILLAIN, M. Paul-Roland VINCENT (jusqu'à la 13^{ème} question), Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : Mme Séverine LACOSTE (à partir de la 7^{ème} question), Daniel VAILLEAU procuration à Mme Agnès FRIEDMANN, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Stéphane VILLAIN, Vice-présidents ; Christian GRIMPRET (à partir de la 14^{ème} question), M. Yann HÉLARY (à partir de la 10^{ème} question) procuration à M. Christian PÉREZ, autres membres du bureau communautaire,</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET (à partir de la 10^{ème} question) procuration à Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, Mme Stéphanie COSTA procuration à M. Jean-françois FOUNTAINE, M. Vincent DEMESTER procuration à M. Guy DENIER, M. Philippe DURIEUX procuration à M. Jacques PIERARD, Mme Patricia FRIOU (à partir de la 12^{ème} question), Mme Sophorn GARGOULLAUD (à partir de la 12^{ème} question), Mme Magali GERMAIN procuration à M. David BAUDON, M. Christian GUÉHO procuration à Mme Véronique LAFFARGUE, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 10^{ème} question) procuration à M. Antoine GRAU, M. Brahim JLALJI, M. Jonathan KUHN (à partir de la 14^{ème} question), M. Jacques LEGET (à partir de la 10^{ème} question), M. Pierre MALBOSC procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 6^{ème} question) procuration à Mme Aurélie MILIN, M. Michel ROBIN procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. Pierre ROBIN, M. Paul-Roland VINCENT (à partir de la 14^{ème} question), Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Sally CHADJAA.</p>
---	---

Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	58	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	12	Suffrages exprimés :	70
		Pour l'adoption :	70
Nombre de votants :	70	Contre l'adoption :	0

N° 27

Titre / DÉFI « FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE » - CONVENTION TRIPARTITE - MISE EN ŒUVRE ET SIGNATURE

Monsieur DENIER expose que, la Ville de La Rochelle souhaite proposer à ses habitants de participer à la 4^{ème} édition du défi « Familles A Energie Positive » (FAEP) organisé par l'ADEME Poitou-Charentes. Il s'agit d'un concours entre équipes constituées d'une dizaine de familles récompensant celles qui auront réalisé un maximum d'économies d'énergie dans leur logement sans y engager de travaux importants.

Les territoires participants assurent la logistique du défi et accompagnent les équipes dans leurs efforts de sobriété énergétique. Ils bénéficient à cet effet d'un appui méthodologique et financier de l'ADEME Poitou-Charentes.

L'adhésion à la démarche FAEP devant impérativement passer par l'Espace Info Energie (EIE) du territoire concerné, il est nécessaire dans le cas présent d'établir une convention tripartite entre la CdA, en tant que structure porteuse de l'EIE, la Ville de La Rochelle, et l'ADEME Poitou-Charentes.

Cette convention, qui définit notamment les engagements relevant de chaque signataire, figure en annexe.

Aucun budget spécifique n'est à prévoir pour la CdA, qui s'établit comme simple relais entre la ville de La Rochelle et l'ADEME Poitou-Charentes.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à la mise en œuvre du défi FAEP et tout acte s'y rapportant.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ

Guy DENIER

Charte partenariale de mise en œuvre du défi Familles à Energie Positive

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Et :

La Ville de la Rochelle

Et :

L'Espace Info Energie de la Communauté d'agglomération de la Rochelle

I – Objectif

La mise en œuvre du défi associe les conseillers Info Energie, les élus et chargés de mission des territoires. Elle vise à favoriser le passage à l'acte des citoyens en construisant des opérations collectives impliquant des ménages engagés. Elle permet de mesurer la contribution de ces acteurs en faveur des économies d'énergie. L'inscription de cette démarche dans le cadre plus global d'une approche Energie-Climat (PCET, TPOS, CIT'ergie ...) constitue un atout lui octroyant encore plus de cohérence.

II – Principe du défi

Ce projet est basé sur le recrutement d'individus volontaires qui s'engagent, d'une part à mesurer précisément un certain nombre de leurs actes en faveur des économies d'énergie et d'autre part à consigner les efforts qu'ils réalisent dans le cadre des recommandations proposées par les animateurs recrutés au sein du réseau des Espaces info-énergie.

L'objectif de ce défi est d'accompagner des dizaines de familles (équipes) et de les aider à réaliser des économies d'énergie dans leur logement uniquement en adoptant des éco-gestes et en réalisant des petits travaux.

Afin de permettre aux participants d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie, chaque famille sera intégrée dans une équipe (chaque équipe sera constituée de 5 à 15 ménages).

Chaque équipe fait le pari d'atteindre au moins 8% d'économies d'énergie uniquement en adoptant des éco-gestes et l'achat de petits équipements (ex : Lampes Basse Consommation). Au sein de chaque famille ou équipe, un capitaine sera désigné pour favoriser la mise en œuvre d'actions liées au changement de comportement permettant de réduire les consommations d'énergie.

Le capitaine sera formé aux éco-gestes et accompagné tout le long du concours par un conseiller info énergie.

Il aura pour mission :

- d'être le point de contact entre les familles participantes et le conseiller info énergie ;
- de distribuer le matériel de la campagne (outils d'informations, de sensibilisation, de suivi des consommations) aux participants ;
- d'établir un reporting des consommations d'énergie de son groupe en aidant les familles de l'équipe à faire leur propre bilan.

Le principe consiste dans un premier temps à s'appuyer sur les factures d'énergie de chaque participant et dans un second temps de leur permettre de mesurer et de signaler régulièrement leurs consommations d'énergie. Chaque famille devra connaître ses consommations d'énergie de l'année précédente (par exemple grâce aux factures). Elle devra ensuite relever son compteur de gaz, d'électricité, et noter ses consommations de fioul, chauffage collectif (si compteurs individuels), bois, etc.

Les économies d'énergie réalisées sont calculées sur la base des relevés de compteurs réels et prennent en compte les variations de la météo locale.

Chaque famille sera chargée de :

- récupérer les factures d'énergie ;
- faire un relevé mensuel à minima, de leurs consommations ;
- fournir leurs relevés au chef d'équipe en charge du reporting;
- de participer aux événements de lancement, de mi parcours et de clôture proposés par l'animateur du défi.
- participer aux réunions de "familles" organisées par le chef d'équipe ;
- appliquer les gestes d'économies d'énergie au quotidien ;
- réaliser au minimum 8% d'économies d'énergie sur la période du concours.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, les conseillers des EIE et le territoire devront être mobilisés et appuyés par un prestataire dont la mission est présentée ci-après et dont le financement est pris en charge à 100% par l'ADEME.

III – Extensions du défi

Par ailleurs, les territoires qui le souhaitent pourront à titre expérimental étendre le volet énergie du défi aux déchets et à la mobilité.

Néanmoins, compte tenu de la difficulté d'une part à mesurer la mise en œuvre de ces actions et d'autre part à établir un comparatif par rapport à l'année antérieure, les actions

entreprises sur ces nouvelles thématiques ne pourront pas être valorisées et intégrées dans les résultats finaux.

Les équipes recrutées par ces réseaux EIE régionaux seront classées uniquement en fonction des économies d'énergie qu'ils ont réalisées dans leur habitat.

IV – Engagements des signataires de la présente charte

Le Territoire, l'Espace Information Energie, l'association Prioriterre et l'ADEME sont chacun parties prenantes dans la réussite du défi. L'objectif de la présente charte est d'exposer les engagements de chacune des parties.

Espace Info Energie& Territoire

L'Espace Info Energie et le territoire s'engagent à coordonner leur travail et mobiliser les moyens humains et financiers pour conduire les actions suivantes :

- La participation aux échanges d'expérience, formation, bilan final... proposées par Prioriterre
- la co-recherche et le montage de partenariats (communes, entreprises, associations...) de son territoire pour faciliter le recrutement et l'organisation des événements;
- la contribution respective à la recherche de familles participantes ;
- la co-organisation des événements de lancement et, de mi-parcours, formation des capitaines, ... ;
- la coordination du projet avec les territoires participants (organisation et animation des comités de pilotage, des groupes de travail, communication interne au projet, respect du planning).
- La mise en place d'une communication presse tout au long du défi sur le territoire
- La coordination de la mise en place dans le défi des extensions retenues Mobilité et Déchets
- Le renseignement du tableau ci-après détaillant le rôle pour chaque action du défi à définir entre territoire et EIE.

Le tableau ci-dessous est une liste exhaustive des actions à mener dans le cadre de défi Famille à énergie Positive. Le renseignement de ce tableau est à effectuer conjointement par le territoire et l'EIE dans le cadre de cette charte. Ce tableau récapitule pour l'animateur du territoire et le conseiller info-énergie les moyens humains à mobiliser. La colonne de droite fournit à titre indicatif le nombre de jours total à consacrer à l'action.

Tâches du défi	Porteur de l'action					Estimation j.h		Ordre de grandeur territoire & EIE
	EIE	Territoire	Coordinateur régional	ADEME	Prestataire ADEME	EIE (j.h)	Territoire (j.h)	(j.h)
Préfiguration								
Formation interne des pilotes de l'opération FAEP dont usage site web							0,5	0,5
Impression des outils d'animation (guide des 100 éco-gestes, carnet de bord des capitaines, diplôme...)							0,5	0,5
Lancement - Coordination du projet								
Formation(s), échanges et coordination nationale								
Formation des capitaines (2 soirées de 3 heures)						1,0		1,0
Echanges et coordination régionale							1,5	1,5
Mobilisation des partenaires locaux (collectivités, etc.) : téléphone et RDV / réunion de lancement							1,0	1,0
Mise à jour du site web (vérification des résultats, export, etc.)							2,0	2,0
Gestions du site web (actualisation de l'édito deux à trois fois)								
Mobilisation des cofinancements pour assurer le défi						0,2	0,8	1,0
Actions de communication								
Mise en place du kit communication								
Communiqué, conférence de presse, contact presse tout au long du défi							2,0	2,0
Sollicitation réseau : mail/téléphone								
Rdv, réunion de présentation pour le recrutement des familles							2,0	2,0
Mobilisation des participants : contact direct avec des futurs participants potentiels avant inscription							4,0	4,0
Prise en charge des participants								
Structuration des équipes : bouclage des inscriptions, regroupements							1,5	1,5
Préparation/organisation formation des capitaines						0,5	1,0	1,5
Formation des capitaines (2 soirées de 3 heures) (déjà vu plus haut!)								2,0
Rencontre des capitaines ou réunions tupperwatts								option
Gestion site web des inscriptions et premières données						3,0		3,0
Evénement de lancement								
Organisation événement de lancement : planification, logistique							2,0	
Présence événement de lancement							1,0	1,0
Pendant le défi								
Contact avec les participants (un échange téléphonique tous les 15 j. avec chaque capitaine)							2,5	2,5
Contact avec les partenaires (comités de pilotage...)							1,0	1,0
Echange avec collègues et réseau FAEP							3,0	3,0
Envoi des newsletters							1,5	1,5
Evénement de mi-parcours								
Sortie résultats et gestion web							0,5	0,5
Organisation événement de mi-parcours : planification, logistique							1,0	1,0
Présence événement de mi-parcours							0,5	0,5
Evénement de clôture								

Sortie résultats et gestion web							
Organisation événement de clôture							
Organisation événement de clôture pour le coordinateur régional							
Présence événement de clôture						0,5	0,5
Après-défi							
Bilans écrits (activité défi) pour les partenaires						1,0	1,0
Module Mobilité						10,0	10,0
Module déchets						10,0	10,0
Revue de presse et dossier de presse							
TOTAL						4,7	51,3

ESPACE INFO-ENERGIE

La structure accueillant l'Espace Info Energie impliquée dans la démarche FAEP s'engage à réserver les jours/homme nécessaires pour mener les actions suivantes :

- Formation et accompagnement des capitaines d'équipes, et fourniture d'outils d'information et de sensibilisation sur les gestes économes ;
- Vérification et validation des relevés de consommation d'énergie des familles ;
- Gestion du site web des inscriptions à la sortie des résultats en passant par la vérification des résultats...

TERRITOIRE

Le territoire s'engage à minima à mettre en place les actions suivantes :

- La désignation d'un élu référent porteur du défi,
- La nomination d'un chef de projet animateur du défi sur le territoire,
- L'implication de l'élu référent durant du défi avec notamment sa participation à un ou des événements dont celui de clôture,
- La communication et valorisation du défi en interne à la structure,
- La mise à disposition des ressources du territoire :
 - La contribution à l'organisation des événements et réunions du défi : événements de lancement et mi-parcours, formations des capitaines, transport en commun pour l'événement de clôture pour le Futuroscope,
 - La mobilisation du service de communication de la structure pour relayer le défi en interne et en externe
 - Dans le cas de l'extension du défi FAEP à la Mobilité & aux Déchet., l'implication des services techniques internes de la collectivité ou du territoire en charge des thématiques respectives mobilité et déchet : animation, mise à disposition des outils existants, ...

ADEME

La Direction régionale de l'ADEME est chargée de

- de promouvoir le projet ;
- de constituer et piloter le Comité de Pilotage régional réunissant les partenaires du réseau (Conseil Régional, collectivités locales...) avec l'aide de Prioriterre ;
- d'inscrire ce projet dans le cadre du déploiement des démarches Climat Energie Territoriaux (PCET, Agenda 21, TEPOS, ...) ;
- d'accompagner et soutenir les structures EIE dans le développement de partenariats auprès notamment des collectivités ;
- de valider un calendrier de déploiement de ce projet en coordination avec PRIORITERRE;

- de contribuer à l'organisation d'un événement de clôture du projet et les collectivités partenaires.

PRIORITERRE

- réaliser et transmettre aux conseillers info énergie et animateurs des outils (poster, brochure explicative et communiqué de presse) et supports nécessaires à la communication et à l'organisation du projet.
- accompagner les conseillers info énergie et animateurs dans la mise en œuvre et le suivi du concours (organiser un point téléphonique lors des différentes étapes du projet) ;
- former les conseillers info énergie et animateurs qui animeront ce projet sur le territoire au sein des régions concernées ;
- mettre à disposition un outil web permettant :
 - le suivi par chaque participant de ses consommations d'énergie pour tous types d'énergie ;
 - la comparaison entre des consommations d'énergie de référence basées sur des factures et des consommations actuelles réelles basées sur des relevés de consommation et cela pour tous types d'énergie ;
 - la visualisation et la comparaison des résultats à différentes échelles : foyer, équipe, territoire, par type d'énergie et d'usage ;
 - une quantification des émissions de CO2 évitées.
- accompagner les animateurs de territoire et les CIE sur les sujets « déplacements/transport », de la « réduction des déchets » et proposer des outils de sensibilisation pour permettre aux ménages de réduire leur impact environnemental.

...

V - Financement

ADEME

L'ADEME finance l'activité de Prioriterre, pour accompagner chaque territoire engagé dans le projet Défi Familles à Energie Positive. Outre les actions résumées dans le tableau précédent, Prioriterre est en charge globalement des missions suivantes :

- réaliser et transmettre aux conseillers info énergie et animateurs des outils (poster, brochure explicative et communiqué de presse) et supports nécessaires à la communication et à l'organisation du projet.
- accompagner les conseillers info énergie et animateurs dans la mise en œuvre et le suivi du concours (organiser un point téléphonique lors des différentes étapes du projet) ;
- former les conseillers info énergie et animateurs qui animeront ce projet sur le territoire au sein des régions concernées ;
- mettre à disposition un outil web permettant :
 - le suivi par chaque participant de ses consommations d'énergie pour tous types d'énergie ;

- la comparaison entre des consommations d'énergie de référence basées sur des factures et des consommations actuelles réelles basées sur des relevés de consommation et cela pour tous types d'énergie ;
 - la visualisation et la comparaison des résultats à différentes échelles : foyer, équipe, territoire, par type d'énergie et d'usage ;
 - une quantification des émissions de CO2 évitées.
- accompagner les animateurs de territoire et les CIE sur les sujets « déplacements/transport », de la « réduction des déchets » et proposer des outils de sensibilisation pour permettre aux ménages de réduire leur impact environnemental.

L'ADEME Poitou-Charentes assure la coordination régionale et accompagne la mise en œuvre de la stratégie de communication au niveau régional (la diffusion s'effectuant par les Territoires)

L'ADEME et la Région soutiennent le financement des ressources au sein des EIE à hauteur de 66 % à 90% des dépenses.

VI - Durée

La durée d'engagement des signataires de la Charte est identique à celle du déroulement du défi, soit une année renouvelable par tacite reconduction du moment que le signataire réalise ou met en œuvre les actions qu'il s'est engagées à conduire.

VII - Conditions de résiliation

Chaque signataire pourra résilier la présente charte, en informant chaque membre signataire par courrier.

Fait en trois exemplaires à, le

Pour l'Espace Info-Energie, porté par

Pour le

Le Président,

Le Président ou La Vice-Présidente déléguée,

Pour l'ADEME,

Le Directeur Régional